

**INSTITUT DE RECHERCHE EN GEOPOLITIQUE ET
D'ETUDES STRATEGIQUES**

Revue
Intelligence Stratégique

Vol. 009, Numéro 023, Janvier-Mars 2026

E-ISSN : 3006-5488, P-ISSN : 3006-547X

<https://doi.org/10.62912/JYFU3565>



Siège social : 292, avenue Mweka, Commune de Lingwala, Kinshasa, République
Démocratique du Congo.

Téléphone : +243 82 006 1696 ; 81 86 19 121; 89 7175 074

E-mail : felly.lukunga@revue-is.org, article@revue-is.org, info@revue-is.org ;

Internet : www.revue-is.org ; www.irges.org

Europe : 59, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, + 41 22 810 88 68, Chambre de
Commerce Suisse-RD Congo, info@ccsc.ch



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 9, numéro 23
Janvier-Mars 2026
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/TQRV1506>
www.revue-is.org

ENTRAVES INSTITUTIONNELLES A L'EXERCICE EFFECTIF DE L'OPPOSITION PARLEMENTAIRE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Alain KANTENGA KAPENDA

Doctorant en Sciences Politiques et Administratives à l'Université de Lubumbashi/Haut-Katanga-
RDC et Chef de Travaux à l'Université de Kolwezi/Lualaba-RDC

RESUME

L'article examine les entraves institutionnelles qui empêchent l'opposition parlementaire en République démocratique du Congo (RDC) d'exercer pleinement son rôle de contrôle, de représentation et d'alternative politique. Il situe le problème dans un contexte de transition démocratique inachevée, de personnalisation du pouvoir et d'institutions fragiles où les règles formelles coexistent avec des pratiques informelles limitant l'autonomie parlementaire.

Mots-clés : *entraves institutionnelles, opposition parlementaire, exercice du pouvoir, RD Congo.*

ABSTRACT

This article examines the institutional obstacles that prevent the parliamentary opposition in the Democratic Republic of Congo (DRC) from fully exercising its role of oversight, representation and political alternative. It places the problem in the context of an incomplete democratic transition, the personalisation of power and fragile institutions where formal rules coexist with informal practices that limit parliamentary autonomy.

Keywords : *institutional obstacles, parliamentary opposition, exercise of power, DR Congo.*

INTRODUCTION

Le concept participation désigne les procédures, démarches ou tentatives faites pour donner un rôle aux individus dans la prise de décision affectant la communauté ou l'organisation dont ils font partie. Elle représente à la fois l'outil le plus basique et le plus complet de la démocratie participative. Cette notion est intimement liée au développement de la démocratie à travers le monde.

Le terme participation politique est entendu sous divers sens. Elle est l'une des formes des comportements politiques¹.

Dans les systèmes démocratiques, la participation politique se compose donc à la fois de l'exercice de la puissance souveraine et son pendant, la constitutionnalisation de droits civiques, et des représentations que les individus se font de la politique et de ce que doit être un bon citoyen. En conséquence, la participation ne se résume nullement au seul exercice du droit de vote. Elle peut également prendre la forme d'adhésion temporaire (une manifestation, un mouvement de grève) ou plus longue et de manière inégale, à une association, à un syndicat ou à un parti politique. Au sein de ces systèmes politiques démocratiques, il y a coexistence de deux sous-systèmes principaux, à savoir, le pouvoir en place et l'opposition.

La démocratie définie jadis par l'ancien président américain comme étant « le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple », a été vue par les participants au séminaire parlementaire de Libreville comme étant « un droit fondamental du citoyen, qui doit être exercé dans des conditions de liberté, d'égalité, de transparence et de responsabilité, dans le respect de la pluralité des opinions et dans l'intérêt commun. Elle est fondée sur le droit de chacun de participer à la gestion des affaires publiques »².

La pluralité est mise en avant et supposerait logiquement l'existence d'une opposition politique dans un régime démocratique et dont le rôle est de participer à la consolidation de la démocratie. Ainsi, toute étude de la « démocratie et de ses mécanismes se trouve donc intrinsèquement liée à l'étude de l'opposition »³. Si l'on va plus loin en reprenant les termes de Gerda Zellentin, « l'opposition se trouve sous une forme ou une autre dans toute communauté politique et une communauté politique n'existe que dans la mesure où l'opposition est présente

¹ MBAYA K. I., *Groupes d'intérêt et participation politique au Zaïre*, Thèse de Doctorat en Sciences Politiques et Administratives, Université de Lubumbashi, Lubumbashi, 1997-1998, p. 94.

² LINCOLN A. cité par MBATA B.M.A., « Suprématie de la constitution, indépendance du pouvoir judiciaire et gouvernance démocratique en République démocratique du Congo », *IDGPA*, pp. 2-3, disponible sur <http://www.idgpa.org/downloads/IDGPA-French%203->.

³ DAHL R., *Polyarchies : Participation and Opposition*, New Haven, Yale University Press, 1971. Voir aussi Sylvie GIULI, « Confrontation or Conciliation : the Status of the Opposition in Europe », *Government and Opposition*, vol. 16, n°4, 1981, p. 493.

sous une forme ou une autre »⁴. De cette conception de Zellentini, on peut ainsi affirmer que même dans des sociétés sans ouverture démocratique, il peut y avoir une opposition, comme le relève si justement Issaka Souaré : « Durant les années de dictature des juntes militaires et des régimes à parti unique sur le continent africain, ce sont des organisations de la société civile et des associations professionnelles qui ont « assuré » le relais entre le monopartisme et le multipartisme dans la plupart des pays africains à partir de la seconde moitié des années 1980 »⁵.

Pour qu'une opposition politique puisse exister, il faut que le système politique d'un pays soit organisé et régi par des règles précises. L'opposition politique peut être ouverte et collective, mais lorsque la lutte contre les détenteurs du pouvoir est clandestine, il ne s'agit pas d'opposition mais de résistance. De même, l'opposition n'est pas normalement la critique individuelle mais le regroupement de personnes partageant des vues critiques sur la manière dont le pays est gouverné. Ainsi, parler de l'opposition politique, c'est faire allusion aux personnalités politiques, aux partis politiques et aux groupes politiques qui, ne faisant pas partie de la majorité au pouvoir, déclinent manifestement toute offre de nomination aux postes des responsabilités étatiques, radicalisent leurs positions politiques et se préparent à affronter les élections prochaines de manière à assurer l'alternance au pouvoir par la conquête démocratique du pouvoir. Ce conglomérat remet régulièrement en cause la gestion quotidienne de la cité par les gouvernants et aiguise leurs armes politiques pour succéder aux gouvernants en vue d'imprimer une nouvelle direction à la collectivité.

À cet effet, l'Union interparlementaire note que : celle-ci a pour fonction principale de constituer une alternative crédible à la majorité en place. Par ailleurs, en participant au contrôle et à la critique de l'action du gouvernement, elle concourt à assurer la transparence, l'intégrité et l'efficacité dans la gestion des affaires publiques et à prévenir des abus de la part des autorités et des individus, assurant ainsi la défense du bien public. En effet, elle peut jouer un rôle particulièrement important dans la promotion et la défense des droits de l'homme

⁴ ZELLENTINI G., « Form and Function of the Opposition in the European Communities », *Government and Opposition*, vol. 2, n°3, 1967, p. 416-435.

⁵ SQUARE I., *Les partis politiques de l'opposition en Afrique. La quête du pouvoir*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2017, p. 12.

et des libertés fondamentales et contribuer ainsi au bon fonctionnement de la démocratie⁶.

Pour le cas de la République démocratique du Congo, elle a adhéré depuis quelques décennies à un principe universel appelé « la démocratie », dont l'essor peut être attribué à la diffusion des idées et des pratiques démocratiques⁷. À cet effet, il est important de comprendre comment sont liés les idéaux et les réalités démocratiques dans ce pays car, au niveau réel, la démocratie exige les institutions politiques qui garantissent et protègent les droits fondamentaux. C'est la présence de ces institutions qui fait qu'un État ne tombe sous la coupe d'une autocratie.

Mais la République démocratique du Congo, bien qu'adhérant formellement aux principes démocratiques depuis les années 1990, peine à consolider un système politique où l'opposition joue pleinement son rôle de contrepoids. En outre, malgré l'institutionnalisation de l'opposition par la loi n° 07/008 du 4 décembre 2007 portant statut de l'opposition politique, son impact sur la gouvernance reste limité.

En effet, après les quatre expériences électorales de la Troisième République, cette opposition politique ne parvient toujours pas à remplir les fonctions qui lui sont reconnues par la précitée, à savoir : le droit de critiquer l'action gouvernementale et, le cas échéant, de formuler des contre-propositions, de contribuer à l'amélioration de la conduite des affaires de l'État, notamment par la participation efficace à l'exercice du contrôle parlementaire.

Mais le constat est qu'elle ne parvient toujours pas à contribuer au développement de l'esprit démocratique, à savoir : faire respecter la constitution et les institutions, défendre les intérêts supérieurs de la nation, cultiver l'esprit républicain par le respect de la règle de la majorité, suivre l'action gouvernementale et, le cas échéant, la critiquer de façon constructive. Ce déficit atteste le faible degré de participation politique de l'opposition parlementaire congolaise. Pourtant, cette force devrait apporter des informations contradictoires

⁶ Inter Parliamentary Union, « Statut-type de l'opposition au parlement », *Acte adopté à l'unanimité par les participants au séminaire sur les relations entre partis majoritaires et minoritaires dans les parlements africains*, Libreville, Gabon, 19 mai 1999, pp. 1-4, disponible sur <http://archive.ipu.org/dem-f/opposition.pdf>.

⁷ Lire exposé de motifs de la loi 07/008 du 04 décembre 2007 portant statut de l'opposition politique, J.O.RDC, 48^e année N* spécial du 10 décembre 2007.

en vue d'éclairer des décisions et des intentions du Gouvernement du pays et constituer, de ce fait, un contre-pouvoir ou un garde-fou en vue de la gestion saine de la chose publique.

Ce constat nous amène à nous poser la question de savoir quelles sont les causes de ce faible degré de participation politique de l'opposition parlementaire congolaise ? La réponse est à découvrir dans les lignes qui suivent.

I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les considérations générales d'une étude sont la section méthodologique qui présente les fondements, choix et contraintes de la recherche. Elles expliquent pourquoi et comment l'étude a été conçue pour répondre à la question de recherche. Dans le cadre de la présente étude, les servent d'élucider les concepts suivants : parti politique,

I. 1. Participation politique

Russell Dalton définit la participation politique comme étant « l'ensemble des activités collectives des gouvernants susceptibles de leur donner une influence sur le fonctionnement du système politique »⁸.

Pour sa part, Alain Lancelot définit la participation politique comme étant « l'intervention des citoyens dans le domaine spécialisé des affaires politiques »⁹.

Pour Mulumbati Ngasha¹⁰, la participation politique est l'action par laquelle les membres d'une unité politique, individuellement ou collectivement, influent sur l'organisation et le fonctionnement de la vie politique. La participation politique ainsi définie, souligne Mulumbati, est intrinsèque à l'entité politique des membres concernés. Elle constitue, pour les membres de l'entité politique considérée, un attribut de citoyens dans la mesure où, à l'exception des étrangers, ils ont le droit de participer à certaines activités politiques. Elle est l'exercice de la puissance souveraine dans la mesure où par et à travers certaines de ses formes, notamment

⁸ DALTON R., *Citizen Politics in Western Democracies*, Chatam : House Publishers, 1988, pp.7-8.

⁹ LANCELOT A., *La participation des Français à la politique*, Paris, PUF, 1961, p.15.

¹⁰ MULUMBATI N. A., *Sociologie politique*, Lubumbashi, éd. Africa, 1980, p. 173.

le vote, les membres d'une entité politique peuvent décider du maintien ou du départ de tous ou d'une partie de leurs gouvernants du pouvoir politique.

Pour notre part, nous concevons la participation politique comme tout acte ou action de nature à stimuler le peuple à s'impliquer ou à s'intéresser à la vie de son pays. Cette implication peut être active, réactive et passive.

I. 1. 1. Formes de participation politique

Mayer Nonna et Perrineau Pascal¹¹ distinguent deux formes de participation politique, à savoir : celle conventionnelle et celle non conventionnelle.

La participation politique conventionnelle est l'implication du citoyen dans la vie politique institutionnalisée. C'est autour de l'élection et donc de l'acte de vote que s'ordonne cette participation conventionnelle, mais celle-ci peut s'étendre également à tout ce qui concourt à produire le processus électoral (écoute des émissions politiques, discussions et débats politiques, participation à des meetings, etc.

La participation politique non conventionnelle est l'ensemble des manifestations qui peuvent être tout aussi bien légales (signer une pétition, boycotter un produit, etc.). Si la participation politique non conventionnelle se manifeste parfois par l'action individuelle (grève de la faim), ce sont très généralement des mouvements collectifs (mobilisation de groupes d'individus), souvent directs (sans la médiation des représentants, du moins sans négation) et autonomes (quand elles se font hors des cadres juridiques et des procédures de règlement des conflits).

Pour certains auteurs, notamment G. Groux, la participation politique non conventionnelle est en quelque sorte l'expression d'une « démocratie de l'entre-deux » qui vise dans sa démarche à établir des nouvelles formes de régulation politique autonomes vis-à-vis de la démocratie.

Pour sa part, Alain Lancelot¹² distingue trois formes de participation politique, à savoir : la participation institutionnelle, la participation organisée et la participation autonome.

¹¹ MAYER N. et PERRINEAU P., *Les comportements politiques*, A. Colin Editions, Paris, 1992, p. 11.

¹² LANCELOT A., *Op. cit.*, p. 16.

La participation institutionnelle, c'est celle qui est assurée par le pouvoir public pour assurer le bon fonctionnement des institutions. La participation institutionnelle se présente, notamment, sous forme de participation aux élections et sous forme de participation à la gestion des affaires publiques.

La participation organisée est réalisée à travers des groupements qui proposent leur médiation politique, notamment les partis politiques, des ligues, des organisations représentatives, les mouvements subversifs, des sociétés de pensée, etc.

La participation autonome se manifeste notamment par la recherche des informations et l'expression des opinions politiques et traduit plus naturellement et plus spontanément l'intérêt de l'individu vis-à-vis des faits politiques.

Quant à nous, la participation politique peut être active, réactive et passive.

La participation politique active consiste en l'exercice direct des fonctions politiques. Elle se manifeste notamment par l'accession aux postes politiques ou publics à tous les niveaux de la pyramide institutionnelle du pays.

La participation politique réactive consiste, pour les gouvernés, à réagir, soit positivement, soit négativement aux mesures prises ou actions menées par les gouvernants. Cette catégorie de gouvernés n'a pas l'ambition d'occuper des postes publics mais plutôt de réagir à toute initiative des gouvernants. Cette participation peut se manifester par les marches de soutien et de contestation, la participation au vote ou le boycott.

La participation politique passive, quant à elle, consiste, pour les gouvernés, à s'intéresser ou à rechercher l'information politique afin d'être simplement au courant sur l'actualité politique du pays sans pour autant manifester leur opinion.

I. 1. 2. Typologie et degrés de participation politique

Il sied de souligner que la manière dont les hommes influencent ou orientent les décisions politiques est aussi fonction des degrés de participation politique.

En effet, l'étude des pratiques politiques atteste que tous les individus ne sont pas engagés dans la vie politique de manière identique. Il existe par exemple une différence entre le spectateur occasionnel de débats télévisés, qui remplit habituellement son devoir électoral, sans plus, et le militant d'un parti politique pour lequel chaque acte de la vie quotidienne, y compris quelquefois la vie privée,

est un comportement politique. C'est ainsi qu'on distingue plusieurs niveaux ou degrés de participation politique.

Maurice Duverger¹³ distingue plusieurs niveaux ou degrés de participation politique. Chacun de ces degrés présente des caractéristiques propres. Il spécifie essentiellement cinq degrés de participation politique des citoyens à la vie politique, à savoir : le degré de participation de l'électeur, le degré de participation des sympathisants, le degré de participation de l'adhérent et le degré de participation des militants.

Souvent, l'électeur vit dans l'anonymat. Le parti pour lequel il vote n'est toujours pas le sien. La principale activité politique de ce degré de participation est le vote.

Ce dernier sort de l'anonymat, il se manifeste. Il prend de l'intérêt dans les campagnes d'information, assiste souvent aux manifestations du parti sans toutefois y prendre part ni s'affilier.

Le citoyen possède sa carte de membre du parti et les insignes de ce parti, paie les cotisations et assiste aux réunions ordinaires, sans plus. Duverger fait remarquer que l'adhérent existe seulement dans les partis de masse.

Le militant est le membre idéal, actif, engagé, prêt à tout pour le parti, même à mourir pour la cause de celui-ci. Le degré de permanent, professionnel, de la politique, ne vivant que pour et par elle.

Dans le cadre d'un travail élaboré sous l'égide de l'UNESCO, Stein Rokkan¹⁴ indique les niveaux de participation directe à l'élaboration des décisions politiques, c'est-à-dire celui des postes qui, dans la structure considérée, sont officiellement pourvus par élection. Il distingue notamment : le niveau de participation à la compétition électorale visant à pourvoir à ces postes ; le niveau de participation collective organisée aux prises de positions compétitives dans les luttes électorales ; le niveau de participation indirecte aux compétitions et aux luttes politiques, par voie de communications personnelles et par recours aux moyens de grande information ; le niveau le plus modeste de participation est celui de vote par lequel le citoyen exprime ses préférences entre les candidats.

¹³ DUVERGER M., *Les partis politiques*, A. Colin, Paris, 1967, pp. 113-139.

¹⁴ UNESCO, in *Revue Internationale des Sciences Sociales*, vol. XII, n°1, 1969, p. 9.

Quant à Robert Dahl¹⁵, il présente une typologie de degrés de participation politique qui englobe toute la population. Sa classification est basée sur l'intérêt que la population porte à la vie politique.

Les castes politiques se présentent comme suit : les apolitiques sont indifférents à la politique et ne sont affiliés à aucune formation politique. Ils vivent comme si la politique n'existait pas. Les politisés participent à la vie politique selon divers degrés. Ils se subdivisent en plusieurs groupes : un premier groupe manifeste une simple curiosité sur les décisions politiques. C'est un simple intérêt général sur la politique ; un deuxième groupe se préoccupe du contenu des décisions politiques et en cherche l'essentiel. Les individus de ce groupe ont un intérêt substantiel pour la politique ; un troisième groupe cherche à s'informer sur des questions relatives à la décision. Ces individus se demandent le pourquoi de la décision politique ; un quatrième groupe est actif dans son application.

De ce qui précède, il convient de souligner qu'il existe une multiplicité d'approches de participation politique. Les individus ne participent pas à la politique avec la même intensité et leur activité dans ce domaine sert à déterminer le degré de participation. La participation des individus et des groupes à la vie politique est aussi fonction du système politique en présence.

Pour sa part, Jean Charlot¹⁶ distingue six niveaux de participation politique auxquels correspondent six types de citoyens, à savoir : les dirigeants, les permanents, les militants, les adhérents et les sympathisants.

Les dirigeants sont ceux qui dirigent les partis politiques. Les permanents sont ceux qui exercent des activités au sein du parti politique, c'est-à-dire quotidiennement et sont rémunérés par le parti pour cela. Les militants eux sont engagés et sont prêts à faire ce que le parti leur demande. Les adhérents, qui sont membres du parti, possèdent la carte et les insignes du parti.

I. 2. Opposition politique

En politique, l'opposition est l'ensemble des mouvements qui contestent les décisions des détenteurs du pouvoir, ou ceux des mouvements et des partis qui s'opposent aux forces politiques qui dirigent l'État. Elle comprend un ou plusieurs

¹⁵ DAHL R., *Analyse politique contemporaine*, Ed. Robert Laffont, Paris, 1973, p. 140.

¹⁶ CHARLOT J., *Les partis politiques...*, cité par MULUMBATI N.A., *Sociologie...*, *op. cit.*, p.241.

partis politiques ou autres groupes organisés qui s'opposent au gouvernement (ou, en anglais américain, à l'administration), au parti ou au groupe qui contrôle politiquement une ville, une région, un État, un pays ou un autre organisme politique.

Aux termes de l'art. 2 de la loi n° 07/008 du 4 décembre 2007 portant statut de l'opposition en RDC, l'opposition politique s'entend comme le parti politique ou le regroupement des partis politiques qui ne participent pas à l'exécutif et/ou ne soutiennent pas son programme d'action au niveau national, provincial, urbain, municipal ou local.¹⁷

Elle implique également l'action de groupes politiques contre les détenteurs du pouvoir. Pour qu'il y ait opposition politique, il faut au préalable une politique organisée. Autrement dit, on ne peut parler d'une opposition politique que dans les sociétés qui ont atteint un certain degré de développement.¹⁸

Le dictionnaire Encarta définit l'opposition politique comme étant l'ensemble des forces politiques qui expriment des divergences significatives par rapport aux détenteurs du pouvoir.

Pour notre part, nous la concevons comme étant la minorité des partis politiques qui ne partagent pas l'idéologie politique, la vision et le programme d'action de la majorité au pouvoir.

D'une manière non exhaustive, nous retenons les fonctions classiques. L'opposition politique permet d'abord une information contradictoire des décisions et des intentions du gouvernement du pays. Il revient à l'opposition de soulever des questions, de critiquer les orientations de telle ou telle politique. Elle constitue le contre-pouvoir du pouvoir, dans le sens qu'elle permet d'éviter que la majorité, une fois parvenue au pouvoir, n'ait la tentation de mener une politique portant atteinte aux droits et libertés. Elle constitue à cet effet un garde-fou pour la gestion saine des deniers publics. Bien sûr que la fonction de contrôle est d'abord l'apanage de l'opposition, dont l'intérêt stratégique évident est de passer au crible d'une

¹⁷ Art.2 de la Loi n ° 07/008 portant statut de l'opposition politique, J.O.RDC, 48^{ème} année, n spécial du 10 décembre 2007.

¹⁸ MPONGO B., *Institutions politiques et Droit Constitutionnel*, Ed. Universitaires Africaines, Kinshasa, 2001, p. 181.

attention méticuleusement critique les faits et gestes, prises de position et décisions des membres de la majorité gouvernante.¹⁹

Cette fonction de contrôle exige à la fois des dispositions d'esprit propices à la vigilance ou à la méfiance et des savoir-faire. À cet effet, Philippe Braud note que : « Chez l'opposant, tout particulièrement, une bonne connaissance des maquis juridiques permet de débusquer des anomalies ou de mieux pénétrer les objectifs réels d'une politique dont la limpidité n'est pas nécessairement celle des déclarations officielles d'intentions. Le contrôle suppose aussi l'accès à des sources d'information. En régime démocratique, celui-ci est favorisé de diverses manières : documents budgétaires obligatoires, rapports préparatoires aux délibérations législatives, auditions des membres du gouvernement, mise en place de commissions parlementaires d'enquêtes, etc.²⁰

Elle représente aussi la possibilité d'une alternance politique dans le sens qu'elle participe à l'existence du pluralisme politique, qui est une des bases de la démocratie. Ce pluralisme permet de choisir ses gouvernants. Or, il n'y a de choix véritable que si l'électeur peut se prononcer entre plusieurs possibilités. Ainsi, l'opposition, en proposant un nouveau cours à la politique nationale, permet aux citoyens éventuellement mécontents de disposer d'un recours. L'opposition constitue ainsi pour les électeurs un éventuel « gouvernement de rechange ». Cela signifie que l'opposition doit avoir un programme réalisable. Le principe de l'alternance fait donc de l'opposition un « gouvernement en puissance ».

Le rôle de l'opposition est donc essentiel en démocratie. En effet, en tant que témoin des faits de la gestion du pays, l'opposition peut faire rapport au peuple sur les faiblesses du parti au pouvoir en dénonçant ses égarements. En outre, par les critiques qu'elle émet et les propositions alternatives qu'elle met de l'avant pour montrer les manquements du gouvernement. Elle donne au peuple l'occasion d'opter pour un autre choix de gouvernement. L'opposition est aussi une force de dissuasion contre tout égarement du gouvernement.

Comme on peut le voir, le rôle de l'opposition est primordial en démocratie. Il consiste à contribuer au développement de l'esprit démocratique, à faire respecter la constitution et les institutions, à défendre les intérêts supérieurs de la

¹⁹ BRAUD P., *Sociologie politique*, LGDJ, Paris, 2006, p. 570.

²⁰ *Ibidem*.

nation, à cultiver l'esprit républicain par le respect de la règle de la majorité, à suivre l'action gouvernementale et, le cas échéant, à la critiquer de façon précise et constructive.

Comme dit précédemment, en théorie, l'opposition politique joue un rôle fondamental dans une démocratie en assurant la fonction de contre-pouvoir face au pouvoir en place. En République démocratique du Congo, cette capacité est prévue par la Constitution du 18 février 2006 telle modifiée et complétée à ce jour, notamment à travers la liberté d'expression. Cependant, dans la pratique, cette capacité de contre-pouvoir est souvent limitée, bien que certaines actions soient réelles et visibles.

II. ENTRAVES À LA PARTICIPATION EFFICACE DE L'OPPOSITION PARLEMENTAIRE

En faisant une analyse croisée entre d'une part le rôle légal et les fonctions de l'opposition politique et d'autre part les actions de l'opposition politique congolaise, il y a lieu de déduire qu'en dépit de quelques actions significatives vis-à-vis du pouvoir exécutif, le degré de participation politique de l'opposition congolaise est encore faible du fait que d'une part elle ne joue pas pleinement son rôle de contrepoids à cause de la débilité de ses acteurs et d'autre part le pouvoir en place continue à la museler en usant souvent des pratiques non démocratiques.

À cet effet, il y a lieu de rechercher les explications de ce faible degré de participation politique de l'opposition congolaise.

II. 1. Causes du faible degré de participation politique

Les causes trouvent leurs explications dans le comportement du pouvoir comme dans celui de l'opposition congolaise.

II. 1. 1. Comportement de la classe politique dirigeante

Dans le chef des acteurs politiques du pouvoir en place, nous retenons les indicateurs ci-après : le débauchage, l'infiltration de l'opposition politique par le pouvoir et le durcissement du pouvoir en place.

a. Pratique du débauchage

À propos du débauchage politique, Obotela Lingule a noté ce qui suit : ceux des opposants qui acceptent d'être nommés après s'être ouvertement opposés au

pouvoir en place le font parfois par une simple stratégie palliative éphémère de se faire connaître dans les rouages de la politique politicienne. Cette réalité des opposants opportunistes affichant un type comportemental fondé sur l'hybridisme politique est courante dans les jeunes États africains, particulièrement en Afrique centrale²¹.

Pour expliquer le débauchage de certains acteurs de l'opposition politique, François Mitterrand stipulait qu'« il n'y a d'opposition qu'inconditionnelle dès lors qu'il s'agit de substituer un système de gouvernement à un autre. Retoucher, aménager le pouvoir absolu, c'est déjà composer avec lui »²².

Le débauchage politique traduit donc l'idée de la versatilité politique. Ce terme signifie que certains acteurs se comportent différemment au grand jour que la nuit. Autrement dit, ils se font passer pour des opposants diurnes alors qu'ils se transforment en membres nocturnes de la majorité.

La pratique de courtiser les députés de l'opposition au moyen de lucre par le pouvoir en place au moment de vote d'une loi ou de la délibération d'une motion décisive soit de défiance soit de censure au parlement est devenue de plus en plus récurrente et constitue au jour d'aujourd'hui l'une des causes du faible degré de participation politique de l'opposition congolaise.

En effet, il a été constaté que des députés et certains leaders politiques de l'opposition sont le plus souvent courtisés au Parlement aux moments notamment d'adoption de certaines lois sensibles ou polémiquées, des votes de motion de censure ou de défiance, des missions de contrôle parlementaire dans les entreprises publiques, des révisions constitutionnelles, etc. La courtisanerie parlementaire constitue de ce point de vue l'une des réponses aux interrogations de la population sur le devenir des options et des points de vue soulevés souvent par les députés de l'opposition au Parlement, lesquels points de vue sont, très souvent, contraires à la réalité de ce qu'ils font.

²¹ OBOTELA L. B., *Le concept de pouvoir en sociologie politique*, PUL, Lubumbashi, 2009, pp. 43-44.

²² MITTERRAND F., *Dictionnaire des citations politiques*, <http://www.citationspolitiques.com/index.php3>.

Ici, chacun des acteurs de l'opposition a ses propres plans, lesquels ne visent que la satisfaction de ses propres ambitions ou la valorisation de son ego.

À titre illustratif, en RDC cette pratique est récurrente depuis les années 2000, souvent pour affaiblir l'opposition ou pour renforcer la coalition au pouvoir. Voici des cas concrets, en tenant compte de la période 2007-2023 et de tendances possibles jusqu'en 2025 :

En effet, de 2007 à 2011, il s'est constaté la consolidation du pouvoir de Joseph Kabila. Après sa victoire contestée en 2006, Joseph Kabila cherche à renforcer son parti, le PPRD. Antipas Mbusa Nyamwisi (leader du parti ARC), ministre sous Kabila, rejoint la majorité présidentielle en 2007, affaiblissant l'opposition de l'UDPS. Olivier Kamitatu (figure de l'opposition) rejoint le gouvernement Kabila en 2007, illustrant des alliances stratégiques contre des postes ministériels.

Dans la période de 2011 à 2016, les élections contestées vont déboucher par la fragmentation de l'opposition. En effet, Joseph Kabila gagne les élections de 2011, accusées de fraudes. L'opposition se fragmente. Vital Kamerhe, ancien président de l'Assemblée nationale et allié de Kabila, quitte le PPRD en 2010 pour fonder l'UNC. Cependant, il reviendra plus tard dans le giron du pouvoir sous Tshisekedi. Moise Katumbi, gouverneur du Katanga (proche de Kabila), rompt avec lui en 2015 et rejoint l'opposition, montrant les retournements stratégiques.

Entre 2016 et 2018, la crise politique va aboutir par l'accord de la Saint-Sylvestre. Kabila refuse de quitter le pouvoir après 2016, déclenchant une crise. L'accord de 2016 impose un partage de pouvoir avec l'opposition. José Makila, membre de l'opposition (G7), accepte un poste de vice-gouverneur en 2017, fragilisant le front commun contre Kabila. Des députés de l'UDPS sont accusés de rejoindre la majorité présidentielle en échange de financements.

Dans le contexte de l'alternance politique entre Kabila et Félix Tshisekedi, la classe politique va se recomposer. En effet, Félix Tshisekedi accède au pouvoir en 2019 via un accord controversé avec Kabila, puis rompt avec lui en 2021. Lambert Mende Omalanga (ex- ministre, pro-Kabila) rejoint le camp Tshisekedi en 2021 pour éviter des poursuites judiciaires. Modeste Bahati Lukwebo (ex-PPRD) devient président du Sénat sous la bannière de Tshisekedi, symbolisant le recrutement d'ex-Kabilistes.

Au regard de ce qui précède, il y a lieu d'affirmer qu'en RDC, le débauchage reste une des stratégies du pouvoir pour fragiliser l'opposition. Cette pratique pourrait s'accroître avec les enjeux électoraux futurs et la lutte pour le contrôle des provinces si l'opposition n'y prend garde.

b. Infiltration de l'opposition politique

Les techniques ou stratégies d'infiltration ou d'incursion signifient tout simplement mettre l'opposition politique à contribution pour conserver le pouvoir. Le pouvoir en place vise un objectif politique dissimulé qu'il ne peut atteindre qu'avec le concours de l'opposition. Elles consistent également à rouler pour la mouvance dans l'opposition, c'est-à-dire se camoufler dans l'opposition tout en étant un élément d'incursion de la majorité.

En guise d'illustration, les différentes assises politiques connues depuis la Conférence nationale souveraine jusqu'aux concertations politiques convoquées par le Président Joseph Kabila à travers l'ordonnance présidentielle n° 13/078 du 26 juin 2013 portant création, organisation et fonctionnement des Concertations nationales ont laissé apparaître les différentes stratégies politiques des formations politiques de la majorité d'une part, et d'autre part, celles de l'opposition. Annoncées par le président Kabila en décembre 2012, les concertations nationales visaient à « créer la cohésion nationale » face à la guerre dans le Nord-Kivu.

En rapport avec la stratégie d'infiltration ci-haut évoquée, nous disons que les concertations nationales, dont le pouvoir avait fait son cheval de bataille en tentant de contourner et de récupérer à sa manière l'accord-cadre d'Addis-Abeba et la résolution 2098 du Conseil de sécurité de l'ONU, auraient un objectif inavoué, celui de consolider le pouvoir en place et non la démocratie congolaise qui ne privilégie pas encore la vérité des urnes. Dans ce contexte, la stratégie du pouvoir en place consistait à corrompre, à infiltrer l'opposition politique pour décrocher astucieusement la non-alternance au pouvoir. La stratégie d'infiltration consistait en la multiplication des candidats à l'élection présidentielle et autres afin de disperser les voix dans les électors douteux ou réputés non favorables.

c. Durcissement du régime en place

Les indicateurs de durcissement de régime sont constitués des variables provenant d'un suivi minutieux des événements et des décisions qui constituent la marque d'une vie politique et de l'attitude du pouvoir.

Les données qui nous ont permis de constituer ces indicateurs proviennent d'une part de l'observation directe, et d'autre part du centre de développement de l'OCDE.²³

Dans cette partie de notre étude, nous nous sommes intéressés aux indicateurs du durcissement du régime retenus au regard de leur intensité, à savoir : incarcération d'opposants, interdiction des activités des partis politiques dans certaines parties de la république, interdiction des manifestations ou répression des manifestants, fermeture récurrente des chaînes d'obédience d'opposition, visite nocturne et menace de mort au téléphone, l'assassinat des défenseurs de droits de l'homme, etc.

Pour échapper à l'incarcération, certains opposants choisissent le chemin de l'exil. En effet, dans des circonstances exceptionnelles, certains opposants n'ont pas d'autre choix que de s'exiler. En effet, pour des raisons liées à la sécurité personnelle ou à la protection de leur intégrité physique, des personnalités politiques prennent le chemin de l'exil et deviennent des réfugiés politiques, bénéficiant ainsi du droit d'asile. Cela est tout à fait légitime et même défendable.

Dans un État qui se veut de droit, on devrait assister à une atténuation de ces indicateurs. Certes, les décisions politiques sont souvent prises sans considérer la composition réelle de l'environnement politique d'une nation qui se veut démocratique. Le durcissement du régime politique comme mode de gouvernance empêche le réel décollage démocratique.

Dans ce contexte, les actions de l'opposition politique ne peuvent être que mitigées. Pour que l'opposition politique puisse exercer réellement ses missions légales, il faut un sursaut politique vers l'assouplissement du régime qui implique la libération des prisonniers, les mesures en faveur des droits de l'homme, les avancées démocratiques, la levée des interdictions concernant les manifestations et débats politiques ainsi que les médias de l'opposition. En ce qui concerne les médias d'obédience de l'opposition, il a été constaté qu'ils sont muselés, pourtant nul n'ignore aujourd'hui l'impact de ce canon de communication sur la participation politique.

²³ WEGNER, L. et SOLIGNAC LECOMTE H.B., « Perspectives économiques en Afrique 2006 : vers la stabilité politique ? », in *Centre de développement de l'OCDE*, Repères n° 20 mai 2006, www.oecd.org/dev/repères.

En outre, les médias publics sont sélectifs dans la distribution des opportunités d'expression entre les élus de la majorité et ceux de l'opposition. Les médias d'obédience oppositionnelle sont régulièrement dans les collimateurs du ministre de tutelle. Cet assujettissement des médias, qui sont très contrôlés par le pouvoir, ne permet pas encore la fonctionnalité médiatique de l'opposition, qui se voit muselée et privée de certaines prérogatives démocratiques.

Nous pouvons prendre ici le cas du pouvoir actuel de Kinshasa qui accuse régulièrement des membres de l'opposition de collaborer avec des acteurs étrangers, notamment le Rwanda, pour déstabiliser le pays. Par exemple, des figures politiques, dont d'anciens députés provinciaux du Nord-Kivu affiliés au parti Ensemble de Moïse Katumbi, certains membres du PPRD de Joseph Kabila, ont été présentés comme des « traîtres » complices du mouvement rebelle AFC/M23, soutenu par Kigali. Ces accusations, souvent médiatisées par l'armée (FARDC), servent à délégitimer l'opposition et à justifier des mesures répressives.

Nous pouvons également noter l'utilisation de la loi pour neutraliser l'opposition. Le cadre juridique congolais permet au pouvoir de sanctionner ou de dissoudre des partis politiques. La loi de 2007 sur le statut de l'opposition et l'ordonnance présidentielle de 2022 donnent beaucoup de pouvoirs à l'exécutif et offrent des outils pour suspendre des activités politiques jugées « contraires à l'ordre public ». Par exemple, le PPRD a été suspendu par le ministre ayant l'Intérieur et la Sécurité à sa charge par un communiqué officiel n° 25/CAB/VPM/MININTERSECDECAC/SLBJ/09/2025 du 19 avril sous prétexte d'atteinte à la sûreté de l'État et du choix délibéré de Joseph Kabila de rentrer au pays par la ville de Goma sous contrôle de l'ennemi qui assure curieusement sa sécurité. Ces mesures légales créent un climat de peur et limitent l'espace démocratique.

Pour justifier ses décisions, le pouvoir invoque souvent des raisons techniques, des atteintes à la sécurité nationale ou le non-respect des réglementations.

Ces actions créent et renforcent la peur pour l'opposition politique congolaise de s'engager activement avec vigueur, réduisant ainsi son degré de participation. Il sied de noter que le pouvoir s'attaque seulement aux opposants d'envergure.

II. 1. 2. Dans le comportement des acteurs de l'opposition politique

Dans le chef des acteurs de l'opposition, nous retenons les indicateurs ci-après : la désorganisation, la culture politique paroissiale, la transhumance, la pauvreté de la majorité d'acteurs politiques, la loi de la majorité dans les démocraties représentatives, le manque de professionnalisme.

a. Désorganisation de l'opposition politique

Depuis 2007, année de la promulgation de la loi n° 07/008 du 4 décembre 2007 portant statut de l'opposition politique, l'opposition politique congolaise ne s'est jamais dotée d'un porte-parole officiel et légal. Ainsi, le problème de leadership dans l'opposition politique congolaise constitue jusqu'à ce jour une entorse à l'exercice efficace de ses missions légales.

En effet, nous pouvons illustrer cela par des faits ci-après : Après le boycott de l'UDPS aux élections de 2006, il a fallu attendre les élections de 2011 pour voir l'UDPS rejoindre la course électorale, mais sans faire de coalitions, surtout que le scrutin présidentiel était à un seul tour. L'opposition politique se présentera ainsi en ordre dispersé avec plusieurs candidats, dont Étienne Tshisekedi, Kengo Wa Dondo, Vital Kamerhe, etc. Cette dispersion de l'opposition l'avait fragilisée parce que ces candidats étaient obligés de se partager les voix, ce qui avait occasionné la volatilité électorale. Et après ces élections qui ont suscité beaucoup de passions suite aux irrégularités décriées par des instances diverses, les concertations nationales ont été convoquées par le président de la République.

Voici, par ailleurs, une analyse concrète pour illustrer la désorganisation de l'opposition politique en RDC qui est marquée par des divisions internes, des stratégies de fragmentation orchestrées par le pouvoir en place, et des défis structurels.

De 2006 à 2019, le régime de Joseph Kabila avait, plusieurs fois, réussi à affaiblir l'opposition en exploitant ses divisions. Après 2019, sous Félix Tshisekedi, des tensions persistent, notamment avec l'héritage politique de Kabila et la recomposition des alliances. À titre exemplatif, après les élections de 2011, l'opposition menée par Étienne Tshisekedi a échoué à unifier ses forces face à

Kabila. Tshisekedi a contesté les résultats, mais des figures comme Vital Kamerhe ou Moïse Katumbi ont refusé de s'allier durablement.²⁴

De 2016 à 2018, il se passe une crise et un échec du rassemblement. Pour protester contre le report des élections en 2016, les partis d'opposition ont formé le Rassemblement de la société civile et politique dirigé par Moïse Katumbi, Félix Tshisekedi, et Jean-Pierre Bemba. Cependant, des rivalités personnelles et des pressions gouvernementales (exil de Katumbi) ont affaibli la coalition²⁵.

Lors des élections de 2018, l'opposition se présente divisée. L'opposition s'est scindée entre Martin Fayulu (Lamuka) et Félix Tshisekedi (UDPS), ce qui a permis à Tshisekedi de remporter une victoire controversée, soupçonnée d'être un accord avec Kabila.²⁶

L'Alliance FCC-UDPS établie de 2019 à 2021 va connaître la fragmentation. Après 2019, Tshisekedi s'est allié au FCC, marginalisant des figures comme Fayulu ou Katumbi. Ce « mariage de convenance » a divisé l'opposition entre pro-Tshisekedi et antisystème.²⁷

Les élections 2023, la classe dirigeante va mettre l'opposition en déroute. En 2023, l'opposition s'est fragmentée : Moïse Katumbi (Ensemble pour la République), Martin Fayulu (Lamuka) et Augustin Matata Ponyo (Leadership et gouvernance) ont refusé de s'unir, facilitant la réélection de Tshisekedi.²⁸

Parmi les facteurs structurels de la désorganisation, nous pouvons citer la répression et le clientélisme : le pouvoir utilise des arrestations (comme celles de Salomon Kalonda, conseiller de Katumbi, de Jean-Marc Kabund à Kabund...) et les financements pour diviser. Il faut ajouter à ces éléments d'autres facteurs comme les leaderships concurrents, donc l'absence de figure fédératrice après la mort d'Étienne Tshisekedi en 2017. Il y a aussi les ingérences externes, ici on fait allusion au rôle ambigu de la communauté internationale (UE, UA), souvent

²⁴ Rapport du Carter Center, 2011, soulignant les irrégularités et la fragmentation de l'opposition.

²⁵ International Crisis Group, « Congo : Une transition à haut risque », 2017.

²⁶ Rapport de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), dénonçant des fraudes, 2018.

²⁷ Africa Confidential, « Congo-Kinshasa: Tshisekedi's Balancing Act », 2020.

²⁸ Observatoire de la démocratie en Afrique (ODA), « Rapport sur les élections en RDC », 2023.

accusée de légitimer des scrutins contestés. Si ces tendances persistent, l'opposition risque de rester fragmentée.

b. Transhumance politique

La transhumance politique désigne le phénomène par lequel des personnalités politiques, des élus ou des membres de partis politiques changent d'affiliation politique de manière répétée ou opportuniste²⁹.

Chez les transfuges concernés par ce passage, on assiste à la refonte idéologique entraînant la séparation d'avec l'ancienne idéologie en vue d'embrasser la nouvelle, c'est-à-dire celle permettant d'accéder à la sphère de l'instance dirigeante du pouvoir politique en légitimant le système en place, peu importe ce qu'il est.

En République démocratique du Congo, la transhumance politique est également un phénomène observé. On assiste souvent à des changements d'affiliation politique de la part des élus, des membres de partis politiques et même des personnalités publiques. Ces changements ont un impact important sur l'équilibre politique et la dynamique des partis de l'opposition en particulier. Elle suscite des critiques, notamment pour la crédibilité de l'opposition politique et la confiance du public envers la politique. Certains électeurs perçoivent ces changements comme des trahisons ou des actes opportunistes qui vont à l'encontre des intérêts du peuple.

Elle est motivée par divers facteurs, notamment : les intérêts personnels, les opportunités politiques, les désaccords idéologiques, les pressions politiques, les luttes de pouvoir, la quête de pouvoir et d'influence au sein du pays, etc.

Les concertations de 2013 constituent une illustration éloquent. À l'issue de ces assises, il fallait s'attendre à ce que des opposants combattent d'autres opposants. En effet, ceux qui avaient pris part au nouveau Gouvernement avaient pour adversaires leurs anciens partenaires qui n'entendaient pas participer à cette messe politique. Ainsi, le travail du gouvernement était aussi l'œuvre des « anciens opposants ». Face à ce fait, la somme des échecs et donc de l'expérience a incité certains opposants à se méfier tout simplement de l'entrée au nouveau

²⁹ CREATED WITH, <https://www.voicechatapp>.

Gouvernement pour attendre véritablement l'alternance avec les élections prochaines.

Pour notre part, la transhumance politique en RDC désigne le phénomène de changement d'allégeance des personnalités politiques d'un parti ou d'une coalition à un autre, souvent pour des intérêts personnels ou stratégiques. De 2007 à 2025, ce phénomène a été très marqué, surtout autour des élections et des recompositions. Voici quelques cas concrets :

- En 2011 : Moïse Katumbi, ancien gouverneur du Katanga et proche de Joseph Kabila, quitte le PPRD en 2015 après des tensions avec Kabila sur la question de la limitation du nombre de mandats. Il rejoint ensuite l'opposition et fonde son propre mouvement, Ensemble pour la République ;
- En 2016 : plusieurs opposants rejoignent le FCC de Kabila, et juste après son second mandat, plusieurs figures initialement politiques restent dans la mouvance et d'autres qui le soutenaient à 100 % l'ont quitté sans hésitation ni gêne ;

Entre 2020 et 2022 : rupture entre Tshisekedi et Kabila. Après la fin de la coalition CACH-FCC, plusieurs anciens alliés de Kabila basculent vers Tshisekedi, notamment : Modeste Bahati Lukwebo (ex-PPRD) rejoint l'UDPS et devient président du Sénat ; Noël Tshiani, ancien cadre du FCC, se rapproche de Tshisekedi et porte le projet controversé de « conglomé » en 2023. On a assisté à une transhumance sans précédent de certains acteurs politiques vers L'UDPS, L'UNC et tant d'autres avant les élections de décembre 2023. Tel est le cas d'Augustin Matata Mponyo (ex-1^{er} ministre sous Kabila), qui a rejoint l'opposition, et de certains députés nationaux pro-Kabila qui ont rejoint l'UDPS moyennant les postes et l'argent.

c. Culture politique paroissiale

Nous entendons, avec Adrien Mulumbati Ngasha, la culture politique paroissiale comme étant caractérisée par le fait que les membres du système politique se tournent, pour l'essentiel, vers des sous-systèmes plus limités, tels que le village, le clan, la tribu, l'ethnie, la région, etc. Ce phénomène, on le retrouve surtout dans des nouveaux États bâtis sur des collectivités hétérogènes. Dans ces

pays, la culture politique nationale n'est qu'une juxtaposition de cultures politiques locales ou de sous-cultures³⁰.

L'ethnie constitue encore un goulot d'étranglement à l'efficacité de l'opposition politique congolaise dans l'exercice de ses missions. En effet, le prisme ethniciste rappelle le regroupement politique de certains partis politiques d'opposition autour des critères tels que la tribu ou l'ethnie, la langue, le clan, etc. Cet attachement à la communauté d'origine fait que la démocratie d'opinion cède au comptage identitaire. Cette pratique est entrée dans tous les calculs politiques.

Pourtant, les partis politiques, comme regroupements politiques, doivent être au-dessus des tribus, des clans et des langues. Les acteurs politiques devraient acquérir l'identité nationale.

Hélas, de nos jours encore, le prisme ethniciste mine l'opposition politique dans sa substance et dans ses actions en rapport avec ses missions légales.

C'est ici pour nous le lieu d'affirmer que la culture politique paroissiale en RDC se caractérise par un attachement aux identités locales (ethniques, régionales ou claniques) plutôt qu'à un système politique national. Cette dynamique a persisté et persiste de 2007 à 2025. Voici des cas concrets :

Le clientélisme ethnique lors des élections (2006, 2011, 2018) : les élections présidentielles et législatives sont marquées par un vote ethnique ou régionaliste. Les partis politiques mobilisent des réseaux locaux plutôt que des programmes nationaux. Exemple : en 2011, Kabila (originaire de l'Est) a consolidé son pouvoir en s'appuyant sur des réseaux clientélistes dans les provinces du Katanga et du Kivu. Son adversaire, Étienne Tshisekedi, a mobilisé son bastion ethnique (les Luba du Kasai). En 2018, Félix Tshisekedi a capitalisé sur le soutien de ses frères et sœurs de deux provinces du Kasai (orientale et occidentale), tandis que Martin Fayulu a été perçu comme le candidat de l'Est (soutenu par les alliés de Kabila).³¹

Le rôle des chefs coutumiers dans la gouvernance contre les autorités coutumières jouent un rôle politique central, souvent en concurrence avec l'État. Elles contrôlent l'accès à la terre et arbitrent les conflits locaux. Au Katanga par exemple ; les chefs traditionnels ont été instrumentalisés par le régime Kabila pour

³⁰ MULUMBATI N. A., *Introduction à la Science politique*, 3^e éd. Africa, Lubumbashi, 2010, p. 251.

³¹ International Crisis Group, *Elections en RDC : évité le naufrage*, 2018.

légitimer des concessions minières au détriment des communautés locales (2007-2016). Dans le Kasai (2016-2017), le conflit entre le gouvernement et la milice Kamuina Nsapu a éclaté après la mort d'un chef coutumier opposé à Kinshasa.³²

La militarisation des identités locales (Mai-Mai, CODECO) : des milices ethniques ou régionales émergent pour défendre leurs territoires, en l'absence de l'État. Tel est le cas des groupes Mai-Mai (actifs à l'est depuis les années 2000) qui se présentent comme des protecteurs de leurs communautés contre les envahisseurs (cas du conflit Hutu/Tutsi au Nord-Kivu). Le groupe CODECO (Ituri, 2017-2023), composé majoritairement de Lendu, mène des attaques contre les Hema, ravivant un conflit ethnique des années 2000.³³

L'utilisation politique des Églises : les leaders religieux (catholiques, kimbanguistes...) influencent les électeurs via des réseaux locaux. En 2018 par exemple, la Conférence épiscopale du Congo (CENCO) a organisé un dialogue politique et observé les élections, jouant un rôle de médiateur incontournable. L'Église kimbanguiste a historiquement soutenu des candidats issus de sa communauté (Bas-Congo).³⁴

Le régionalisme dans l'administration publique : les nominations aux postes sécuritaires et ministériels étaient dominées par des proches du Katanga ou du Kivu. Sous Tshisekedi, des tensions persistent entre partisans du Kasai et d'autres provinces.³⁵ Nous disons que la culture politique paroissiale en RDC découle de l'affaiblissement chronique de l'État, de la marchandisation du pouvoir et des héritages coloniaux. Malgré des avancées formelles (élections), les logiques locales restent prédominantes.

d. Pauvreté de la majorité d'acteurs politiques

La pauvreté de certains acteurs de l'opposition politique parlementaire et extraparlementaire constitue aussi une des causes du faible degré de participation politique suite au soutien financier et matériel apporté par le pouvoir en place. Ce soutien se traduit donc par le versement des dons en numéraire, en nature ou en

³² Rapport du Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC, 2017.

³³ Human Rights Watch, RDC : Massacre et déplacement en Ituri, 2022.

³⁴ RFI, RDC : L'Église catholique, un acteur politique clé, 2018.

³⁵ STEARNS J., *Dancing in the Glory of Monsters*, 2012.

compétence à ces opposants nécessaires pour soutenir, en contrepartie, le pouvoir.

Ces derniers perdent le plus souvent le pouvoir de décision en procédant continuellement à des consultations de leurs bailleurs de fonds avant toute option, et en limitant leur manœuvre politique dans les limites dictées par ceux-ci, et deviennent, par conséquent, des clients politiques. D'où la difficulté pour ces derniers d'être à la hauteur de leur rôle. Ce manque de ressources financières et matérielles propres entraîne une dépendance quasi totale et inévitable de ces derniers envers le pouvoir en place. Cela est d'ailleurs à la base de la considération de certaines formations politiques comme étant des partis et des personnalités politiques alimentaires.

Aujourd'hui, après élections et proclamation des résultats, on voit certains députés venir se présenter à l'Assemblée pour remplir certaines formalités administratives, transportés par un motocycliste, soit prendre un taxi de fortune, et d'autres manquent des vestes dignes d'un député. En pareilles circonstances, certains des leaders politiques, opportunistes, à la recherche d'une majorité au parlement n'hésitent pas à tendre la main à ces députés en leur offrant des aides ponctuelles en échange de leur loyauté politique (argent, véhicules, habits...). Ils deviennent des clients, ils ne sont plus libres d'esprit pour faire le travail pour lequel ils ont été votés par leurs électeurs. Ils sont là pour acclamer, soutenir un projet de loi même contraire aux attentes du souverain primaire. Ces acteurs des partis politiques de l'opposition sont, par conséquent, exploités, instrumentalisés et parfois ils oublient même leur rôle d'opposant parce qu'ils sont obligés de collaborer avec le pouvoir.

Ce constat entraîne un affaiblissement de l'opposition, car les acteurs politiques au pouvoir exploitent le désespoir et la situation économique précaire de certains opposants affamés pour maintenir leur pouvoir par le biais de la corruption et du clientélisme.

e. La loi de la majorité dans les démocraties représentatives

La pratique démocratique se fonde, pour le processus décisionnel, sur l'importance numérique des membres participants. La décision est en faveur de la position exprimée par la majorité des personnes. Cette décision se prend habituellement sous le mode de vote. L'important, la majorité est autorisée à transmettre et à appliquer son programme politique et la minorité doit se

soumettre et d'obéir aux règles que celle-là met en place. De cette manière, souligne P. Ngoma-Binda, la démocratie se présente, quoique de façon peu visible, comme une tyrannie de la majorité, du nombre³⁶.

En effet, la démocratie est donc par essence quantitative et non qualitative puisqu'elle relève du principe sacro-saint de l'accession au pouvoir par la voie des urnes. Or, nous le savons, la course au pouvoir dans un système démocratique implique que les candidats réunissent le plus de voix possible. Le populisme est au cœur de la pratique démocratique. Pour être élu, il faut réunir plus de voix. Et pour former le gouvernement, il faut réunir la majorité au parlement. Il s'ensuit donc qu'en amont comme en aval, la démocratie est quantitative et elle se fonde sur la loi de la majorité. La majorité, c'est d'abord l'ensemble des électeurs qui portent au pouvoir le président de la République.

La majorité présidentielle peut ou ne pas coïncider avec la majorité parlementaire. Mais, le plus souvent, elle coïncide. Par extension, la majorité désigne l'ensemble des forces politiques qui gouvernent un pays car elles détiennent plus de la moitié des sièges au parlement.

C'est justement cette majorité parlementaire qui, à cause de son nombre élevé, devient un problème pour fonctionner l'opposition politique sur le plan institutionnel. Il a été souvent constaté qu'au sein du Parlement, l'opposition politique devient une sorte de « chien qui aboie et la caravane passe ». L'opposition a beau émettre des idées, des propositions constructives, mais qui finissent par être étouffées par la loi de la majorité. Cela en est de même lors des votes d'une loi, ou d'une motion au parlement.

Cet état de choses engendre des découragements, des mollesses et pousse certains acteurs de l'opposition à la résignation. On ne saurait s'imaginer jusqu'à quel point des opposants anéantis par une majorité trop puissante et trop partisane peuvent se sentir avilis, avec comme conséquence la difficulté de se réveiller de la torpeur.

En RDC, la majorité parlementaire est à la fois un levier de pouvoir et un miroir des faiblesses institutionnelles. Si elle permet au Président de gouverner

³⁶ NGOMA-BINDA P., *Participation politique: Ethique civique et politique pour une culture de paix, de démocratie et de bonne gouvernance*, 4^e éd, Publication de l'Institut de Formation et d'Etudes Politiques (PIFEP), Kinshasa, 2020, p. 226.

(comme avec Tshisekedi depuis 2021), elle reste tributaire de pratiques clientélistes et d'un manque de transparence.

Nous pouvons approfondir cette réflexion en nous appuyant sur des cas concrets et des mécanismes spécifiques à la RDC, en illustrant comment la majorité parlementaire façonne les décisions politiques, les réformes et les conflits de pouvoir.

La RD Congo a connu une cohabitation forcée (2019-2021). Après l'élection de Félix Tshisekedi en 2019, le FCC de Joseph Kabila détenait plus de 300 sièges sur 500 à l'Assemblée nationale. Cette majorité hostile a paralysé l'action présidentielle : le gouvernement Sylvestre Ilunga Ilunkamba (pro-Kabila) bloquait systématiquement les propositions de Tshisekedi, comme la réforme du système minier ou la lutte contre la corruption ; le budget 2020, dominé par des allocations aux dépenses sécuritaires (contrôlées par des proches de Kabila), reflétait les priorités de l'ancien régime plutôt que celles du Président. Tshisekedi était perçu comme un président fantôme comme à l'époque des Rois fainéants, incapable de nommer des juges constitutionnels ou de réformer l'armée, illustrant l'importance critique d'une majorité alignée.

Face à la cohabitation forcée, Félix Tshisekedi utilise la stratégie du « retournement » par la création de l'Union sacrée. Pour briser l'emprise du FCC, Tshisekedi a utilisé des méthodes clientélistes, typiques des systèmes politiques fragiles : via Modeste Bahati Lukwebo, son informateur, il aurait promis des postes ministériels, des financements pour des projets locaux, et même des indemnités en espèces à des députés du FCC. Plus de 200 députés avaient quitté le FCC pour rejoindre la nouvelle coalition, réduisant le FCC à 100 sièges et donnant à Tshisekedi une majorité de 391 députés. Cette manœuvre avait permis à Tshisekedi de nommer Sama Lukonde comme Premier ministre (proche de ses réformes) et de lancer des projets clés comme l'éducation gratuite (scolarité prise en charge par l'État pour 4 millions d'élèves).

Ainsi, la classe dirigeante va se lancer dans les réformes structurelles sous la majorité contrôlée (2021-2024). Avec sa nouvelle majorité, Tshisekedi avait accéléré des réformes symboliques et pratiques : adoption de la loi instaurant la Commission électorale nationale indépendante (CENI), malgré des critiques sur la partialité de ses membres. La majorité avait permis de contourner l'opposition du FCC ; création de l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC) en

2022, avec un budget voté grâce à l'union sacrée. Cependant, des ONG dénoncent son inefficacité, attribuée à des nominations politiques ; vote du budget 2023 allouant 15 % des dépenses publiques à la santé (contre 5 % en 2020), permettant la construction des centres de santé dans des régions reculées comme le Kasai.

De ces éléments sus-évoqués, quelques cas de manipulations législatives et opacité se sont signalées. En effet, les dysfonctionnements du parlement congolais révèlent comment une majorité peut être instrumentalisée : scandale du « livre bleu » : un rapport d'Ebuteli (2024) révèle que des projets de lois proposés par l'Opposition sont systématiquement retirés du registre parlementaire (le livre bleu) par la majorité, évitant le débat contradictoire ; votes fictifs : en décembre 2023, des députés de l'opposition avaient filmé des collègues de la majorité votant avec des cartes d'identité des députés absents lors de l'adoption d'une loi sur les hydrocarbures.

En RDC, la majorité parlementaire agit comme un couteau à double tranchant. D'une part, elle avait permis à Tshisekedi de débloquer des réformes sociales longtemps attendues (santé et éducation) et, d', elle perpétue un système de clientélisme, où on achète la loyauté des députés en échange de rentes, fragilisant, ainsi, l'État de droit et l'opposition politique.

f. Manque de professionnalisme politique

Le professionnalisme politique implique tout d'abord une vocation politique. Et le manque de professionnalisme politique signifierait naturellement l'absence de vocation politique. La fonction du député nécessite non seulement un engagement patriotique, mais aussi une vocation à être au service d'une cause. Le portrait-type du député au sein des systèmes démocratiques européens est le suivant : « un homme d'âge mûr, appartenant aux classes moyennes et supérieures disposant d'un bon niveau d'éducation et devenant sans cesse davantage un professionnel de la politique ». ³⁷ La plupart des professionnels de la politique sont donc recrutés au sein des couches moyennes et supérieures de la société.

À partir de ce constat général, on peut schématiquement distinguer trois groupes dominants dans la composition du personnel parlementaire et donc aussi des gouvernements : le premier groupe, dont l'importance est croissante, est

³⁷ MENY Y. et SUREL Y., *Politique comparée*, Montchrestien, Paris, 2004, p. 208.

constitué par les professionnels de la politique issus des appareils des partis ; le deuxième groupe est constitué par les fonctionnaires, et le troisième, par les membres des professions indépendantes ou libérales. Certes, le grand groupe réunit les « purs » professionnels de la politique, lesquels se rencontrent, d'abord, parmi les agents ayant fait carrière dans les appareils des partis et des syndicats.

Eu égard à ce qui précède, des spécialistes en science politique constatent que la politique est devenue une profession. Il apparaît maintenant évident, voire naturel, à la majorité des citoyens que l'activité de gouvernement soit exercée par un petit nombre de « professionnels de la politique ». Ce phénomène s'inscrit dans un processus historique bien spécifique. Au terme d'une lente évolution historique, concomitante de l'élargissement du suffrage et de la construction du marché politique démocratique, cette administration de notables se trouve remplacée progressivement par une nouvelle classe d'individus, qui vit de la politique.³⁸ À la différence des notables, ces nouveaux entrants sur le marché électoral n'ont en général pas les ressources personnelles nécessaires pour faire de la politique sans soutiens extérieurs. Pour reprendre les termes de Weber, ils doivent de la politique s'ils veulent y consacrer leur existence. Les partis sont devenus les principaux agents de cette professionnalisation de la politique.

On peut schématiquement opposer deux types de *cursus* au sein du champ politique : l'un que l'on qualifierait d'ascendant et l'autre de descendant. Dans sa forme classique, le *cursus* ascendant commence par une implantation locale, caractérisée par l'obtention d'un ou plusieurs mandats locaux d'importance croissante, jusqu'à l'obtention d'une position de président de conseil régional, ou de maire d'une ville de taille significative, et surtout jusqu'à l'ascension au statut de député, qui parachève l'implantation locale simultanément qu'elle propulse vers le niveau national. La phase suivante est celle d'une ascension aux postes exécutifs, ministériels au niveau national, via l'exercice de responsabilités importantes au sein de l'institution parlementaire. Enfin, le couronnement du *cursus* réside dans l'accès aux postes exécutifs, ministériels, voire primo-ministériels ou présidentiels.

À ces trajectoires ascendantes s'oppose un modèle « inversé », qui procède du niveau national et du centre du système politico-administratif vers le niveau

³⁸ GAXIE D., *Les professionnels de la politique*, PUF, Paris, 1973, p. 35.

local. Les acteurs concernés par ce cursus sont en général issus d'une formation supérieure, s'intègrent à la sortie de cette formation à un cabinet ministériel ou aux instances dirigeantes d'un parti politique.³⁹

Dans le premier comme dans le second modèle, une vocation politique s'impose. C'est cette vocation qui peut stimuler la pratique professionnelle de la politique. La professionnalisation politique implique également l'observance des règles du jeu politique. C'est souvent cette professionnalisation qui fait défaut en République démocratique du Congo, en termes de vocation politique. Le manque de professionnalisme politique constitue à ce titre une réelle pesanteur à la base du dysfonctionnement de l'opposition politique. Nous le savons, le sous-emploi et même l'absence d'emploi et le taux élevé de chômage font rêver et miroiter la vie politique. Ainsi, sans conviction, sans préparation aucune, sans vocation, des individus tentent leur chance et se lancent dans l'aventure politique en la dénaturant.

La RDC fait face à des défis majeurs en matière de professionnalisme politique, caractérisés par des pratiques clientélistes, la corruption systémique, des élections contestées et une gestion inefficace des institutions, notamment : l'affaiblissement de la gouvernance (incompétence et corruption), l'instabilité politique chronique (contestation des élections), la stagnation économique (fuite des investisseurs) et la violation des droits humains et insécurité (impunité des forces de sécurité)

L'absence de compétences techniques et de transparence dans la gestion publique entraîne des politiques mal conçues. Tel est le cas de la mauvaise gestion des ressources minières (cuivre, cobalt) qui prive l'État de revenus essentiels, alimentant des réseaux de corruption. Il y a détournement des fonds publics (des scandales comme la disparition des fonds destinés à des projets d'infrastructures : écoles, routes, hôpitaux). Tel est le cas du projet 145 territoires, initié par le gouvernement congolais depuis 2023, qui à ce jour n'évolue pas parce que les fonds sont détournés. Il suffit d'entendre les déclarations publiques et médiatisées de l'ancien ministre des Finances Nicolas Kazadi qui déclare que le chef de l'État est entouré des jouisseurs, des gens incompetents et qui manquent du

³⁹ DORMAGEN J., et MOUCHARD D., *Introduction à la sociologie politique*, éd. De Boeck, Bruxelles, 2007, p. 139.

professionnalisme politique, qui, chaque fois qu'il y a des fonds affectés pour réaliser tel ou tel autre projet, décident de se partager d'abord l'argent et le reste après. Ces genres d'actes illustrent le manque de recevabilité, aggravant la pauvreté.

Les élections de 2018 et 2023, marquées par des accusations de fraude et de partialité de la CENI, ont provoqué des violences et une défiance durable envers les institutions. Il y a aussi une fragmentation du pouvoir qui se justifie par et à travers des alliances politiques opportunistes comme celles entre Kabila et Tshisekedi qui révèlent un clientélisme affaiblissant la cohésion nationale.

Malgré son potentiel minier, la RDC figure parmi les pays les moins attractifs d'Afrique en raison de l'insécurité juridique et de la corruption. Il y a aussi la croissance de l'économie informelle. Plus de 80 % des emplois relèvent du secteur informel, conséquence d'un manque de politique structurante.

Les exactions dans l'Est (massacre à Beni et autres parties du territoire, violences sexuelles) sont souvent ignorées par un système judiciaire défaillant. Dans cette même logique, il y a lieu de faire aussi allusion à la prolifération de groupes armés qui se justifient par le manque de professionnalisme des forces armées (FARDC), permettant ainsi à des groupes armés comme les ADF, les Mobondo, les M23... de prospérer à tous égards.

Ainsi, le manque de professionnalisme politique en RDC est un phénomène systémique, nourri par des décennies de mauvaise gouvernance et d'impunité. Les cas concrets montrent une élite politique privilégiant la survie au pouvoir sur le bien public. Une refonte des institutions, une justice indépendante et une implication citoyenne renforcée sont essentielles pour rompre ce cycle.

Au demeurant, nous disons avec Kabamba Mbwebwe Kabuya que la République démocratique du Congo est malade de sa classe politique⁴⁰. En effet, comme l'opposition n'est pas en mesure de s'organiser pour jouer son rôle de contre-pouvoir, elle n'est en train de ne remplir que le rôle de faire-valoir au pouvoir en place. D'où la nécessité pour l'opposition politique congolaise de comprendre le fondement réel de l'opposition et d'être responsable. Elle sera responsable seulement quand elle sera intègre, stratège et efficace dans la

⁴⁰ KABAMBA M.K., *La R.D. Congo malade de sa classe politique. Les coulisses du Dialogue Inter Congolais (DIC)*, L'Harmattan, Paris, 2006, p.5.

recherche de la mutation politique. Par sa perspicacité, elle obligera le pouvoir à favoriser l'expression de la démocratie.

CONCLUSION

Nous arrivons à la conclusion de notre réflexion sur le sujet intitulé « les goulots d'étranglement à la participation politique efficace de l'opposition parlementaire en République démocratique du Congo ».

Nous sommes partis du constat que la République démocratique du Congo, bien qu'adhérant formellement aux principes démocratiques depuis les années 1990, peine à consolider un système politique où l'opposition joue pleinement son rôle de contrepoids. En outre, malgré l'institutionnalisation de l'opposition par la loi n°07/008 du 4 décembre 2007 portant statut de l'opposition politique, son impact sur la gouvernance reste limité.

En effet, après les quatre expériences électorales de la Troisième République, cette opposition politique ne parvient toujours pas à remplir les fonctions qui lui sont reconnues par la précitée, à savoir : le droit de critiquer l'action gouvernementale et, le cas échéant, de formuler des contre-propositions, de contribuer à l'amélioration de la conduite des affaires de l'État, notamment par la participation efficace à l'exercice du contrôle parlementaire.

Ce déficit atteste le faible degré de participation politique de l'opposition parlementaire congolaise. Pourtant, cette force devrait apporter des informations contradictoires en vue d'éclairer des décisions et des intentions du Gouvernement du pays et constituer, de ce fait, un contre-pouvoir ou un garde-fou en vue de la gestion saine de la chose publique.

Ce constat nous a amenés à nous poser la question de savoir quelles sont les causes de ce faible degré de participation politique de l'opposition parlementaire congolaise ?

En faisant une analyse croisée entre d'une part le rôle légal et les fonctions de l'opposition politique et d'autre part les actions de l'opposition politique congolaise, nous avons déduit qu'en dépit de quelques actions significatives vis-à-vis du pouvoir exécutif, le degré de participation politique de l'opposition congolaise est encore faible du fait que d'une part elle ne joue pas pleinement son

rôle de contrepoids à cause de la débilite de ses acteurs et d'autre part le pouvoir en place continue à la museler en usant souvent des pratiques non démocratiques.

À l'issue de notre recherche, nous avons recherché les causes de ce faible degré de participation politique de l'opposition congolaise dans le comportement du pouvoir comme dans celui de l'opposition congolaise.

En effet, dans le chef des acteurs politiques au pouvoir, nous avons retenu : le débauchage politique, l'infiltration de l'opposition politique par le pouvoir et le durcissement du régime en place et dans celui des acteurs politiques de l'opposition, nous avons retenu : la désorganisation de l'opposition politique, la transhumance politique, la culture politique paroissiale, la loi de la majorité dans les démocraties représentatives, le manque de professionnalisme et la pauvreté de la majorité d'acteurs politiques.

Au demeurant, nous avons dit avec Kabamba Mbwebwe Kabuya que la République démocratique du Congo est malade de sa classe politique⁴¹. En effet, comme l'opposition n'est pas en mesure de s'organiser pour jouer son rôle de contre-pouvoir, elle n'est en train de ne remplir que le rôle de faire-valoir au pouvoir en place. D'où la nécessité pour l'opposition politique congolaise de comprendre le fondement réel de l'opposition et d'être responsable. Elle sera responsable seulement quand elle sera intègre, stratège et efficace dans la recherche de la mutation politique. Par sa perspicacité, elle obligera le pouvoir à favoriser l'expression de la démocratie.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Africa Confidential, « Congo-Kinshasa: Tshisekedi's Balancing Act », 2020.
- BRAUD P., *Sociologie politique*, LGDJ, Paris, 2006.
- CREATED WITH, <https://www.voicechatapp>.
- DAHL R., *Analyse politique contemporaine*, Ed. Robert Laffont, Paris, 1973.
- DAHL R., *Polyarchies : Participation and Opposition*, New Haven, Yale University Press, 1971.
- DALTON R., *Citizen Politics in Western Democracies*, Chatam : House Publishers, 1988.

⁴¹ *Ibidem*.

-
- DORMAGEN J. et MOUCHARD D., *Introduction à la sociologie politique*, éd. De Boeck, Bruxelles, 2007.
 - DUVERGER M., *Les partis politiques*, A. Colin, Paris, 1967.
 - GAXIE D., *Les professionnels de la politique*, PUF, Paris, 1973.
 - GIULI S., « Confrontation or Conciliation : the Status of the Opposition in Europe », *Government and Opposition*, vol. 16, n°4, 1981.
 - Human Rights Watch, RDC : Massacre et déplacement en Ituri, 2022.
 - Inter Parliamentary Union, « Statut-type de l'opposition au parlement », *Acte adopté à l'unanimité par les participants au séminaire sur les relations entre partis majoritaires et minoritaires dans les parlements africains*, Libreville, Gabon, 19 mai 1999, sur <http://archive.ipu.org/dem-f/opposition.pdf>.
 - International Crisis Group, Elections en RDC : évité le naufrage, 2018.
 - International Crisis Group, « Congo : Une transition à haut risque », 2017.
 - KABAMBA M.K., *La R.D. Congo malade de sa classe politique. Les coulisses du Dialogue Inter Congolais (DIC)*, L'Harmattan, Paris, 2006.
 - LANCELOT A., *La participation des Français à la politique*, Paris, PUF, 1961.
 - Loi 07/008 du 04 décembre 2007 portant statut de l'opposition politique, J.O.RDC, 48^e année N° spécial du 10 décembre 2007.
 - Loi n ° 07/008 portant statut de l'opposition politique, J.O.RDC, 48^{ème} année, n spécial du 10 décembre 2007.
 - MAYER N. et PERRINEAU P., *Les comportements politiques*, A. Colin Editions, Paris, 1992.
 - MBATA B.M.A., « Suprématie de la constitution, indépendance du pouvoir judiciaire et gouvernance démocratique en République démocratique du Congo », *IDGPA*, sur <http://www.idgpa.org/downloads/IDGPA-French%203->.
 - MBAYA K. I., *Groupes d'intérêt et participation politique au Zaïre*, Thèse de Doctorat en Sciences Politiques et Administratives, Université de Lubumbashi, Lubumbashi, 1997-1998.
 - MENY Y. et SUREL Y., *Politique comparée*, Montchrestien, Paris, 2004.
 - MITTERRAND F., *Dictionnaire des citations politiques*, <http://www.citationspolitiques.com/index.php3>.
 - MPONGO B., *Institutions politiques et Droit Constitutionnel*, Ed. Universitaires Africaines, Kinshasa, 2001.

-
- MULUMBATI N. A., *Introduction à la Science politique*, 3^e éd. Africa, Lubumbashi, 2010.
 - MULUMBATI N. A., *Sociologie politique*, Lubumbashi, éd. Africa, 1980.
 - NGOMA-BINDA P., *Participation politique: Ethique civique et politique pour une culture de paix, de démocratie et de bonne gouvernance*, 4^e éd, Publication de l'Institut de Formation et d'Etudes Politiques (PIFEP), Kinshasa, 2020.
 - OBOTELA L. B., *Le concept de pouvoir en sociologie politique*, PUL, Lubumbashi, 2009.
 - Observatoire de la démocratie en Afrique (ODA), « Rapport sur les élections en RDC », 2023.
 - Rapport de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), dénonçant des fraudes, 2018.
 - Rapport du Carter Center, 2011.
 - Rapport du Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC, 2017.
 - RFI, RDC : L'Eglise catholique, un acteur politique clé, 2018.
 - SQUARE I., *Les partis politiques de l'opposition en Afrique. La quête du pouvoir*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2017.
 - STEARNS J., *Dancing in the Glory of Monsters*, 2012.
 - UNESCO, in *Revue Internationale des Sciences Sociales*, vol. XII, n°1, 1969.
 - WEGNER, L. et SOLIGNAC LECOMTE H.B., « Perspectives économiques en Afrique 2006 : vers la stabilité politique ? », in *Centre de développement de l'OCDE*, Repères n° 20 mai 2006, www.oecd.org/dev/repères.
 - ZELLENTIN G., « Form and Function of the Opposition in the European Communities », *Government and Opposition*, vol. 2, n°3, 1967.